



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL

Secrétaire de séance : Renaud CHEIN

DELIB_2024/34 Commande publique

Autorisation de signer le marché de reboisement de pin maritime sur les parcelles 3b, 4b et 6a

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que les parcelles 3b 4b et 6a font l'objet d'un reboisement en 2024.

RAPPELLE que le marché public a été mené par l'Office Nationale de Forêts comme assistant technique.

EXPOSE qu'il y a eu quatre propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes :

| Entreprises | HT | TTC |
|-------------------------|-------------|-------------|
| Bois de Gascogne | 12 392,55 € | 13,582,08€ |
| Entreprise Videau | 15 531,60 € | 17 117,02 € |
| Gourg travaux forestier | 13 174,80 € | 14 380,00 € |
| Société Yves Lalanne | 15 307,19 € | 16 868,72 € |

Aux vues de l'analyse de ces offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE RETENIR l'entreprise Bois de Gascogne pour le reboisement de pin maritime sur les parcelles 3b, 4b et 6a

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

S²LO 100

ID : 033-213300700-20240521-202434-DE

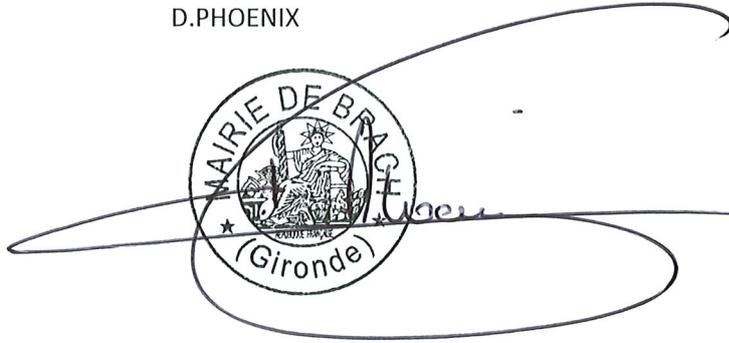
D'AUTORISER le Maire à signer tous documents et pièces comptables pour le reboisement de pin maritime sur les parcelles 3b, 4b et 6a

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
R.CHEIN



Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66